



Commission de l'action sociale

4612 - Centres médico-sociaux (subventions d'investissement aux communes)

Attribution d'une subvention

Rapport n° CP/2011/155

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport concerne le financement du centre médico-social départemental intégré dans la maison des services à Truchtersheim

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG Centre médico-social départemental à TRUCHTERSHEIM

La communauté de communes du Kochersberg a entrepris la construction d'une maison des services à Truchtersheim. Elle sera implantée au 5, rue du Général Leclerc, par réhabilitation et extension du bâtiment de l'ancienne gendarmerie. Son ouverture est prévue pour novembre 2011.

L'équipe de maîtrise d'œuvre est le cabinet d'architecture AUBRY-LIEUTIER. Le bâtiment répondra aux normes du label THPE (très haute performance énergétique).

Les locaux se répartissent de la façon suivante :

- au rez-de-chaussée : un hall d'accueil commun, les services de la mairie de Truchtersheim, les services sociaux du Conseil Général du Bas-Rhin disposant d'une entrée indépendante, une antenne décentralisée de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, des salles de réunion mutualisées, des bureaux permettant d'accueillir des services administratifs et socio-économiques du territoire,
- à l'étage, les services administratifs de la communauté de communes,
- un logement de fonction.

Dans l'espace dévolu au centre médico-social départemental, on trouve 3 bureaux dont un pour la puéricultrice, un pour les assistantes sociales et un bureau administratif, ainsi qu'un espace d'accueil. Les agents du Conseil Général auront accès aux salles de réunion et aux locaux communs (hall d'accueil, kitchenette, dégagements, sanitaires, circulations, etc...).

Un bureau sera mis à disposition de l'élu départemental, qu'il partagera avec l'un des vice-présidents de la communauté de communes. Son financement est inclus dans la subvention de 535 000 € accordée en commission permanente du 5 juillet 2010, au titre de la bonification inscrite au contrat de territoire. Il est donc exclu du présent calcul.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 4 114 950 € HT soit 4 913 452 € TTC, pour une surface de 1 888 m².

La surface éligible au financement départemental est de 107.74 m². Le calcul des charges liées à l'occupation des locaux par les services départementaux sera également effectué sur cette base.

Les espaces dévolus au centre médico-social peuvent bénéficier d'une subvention représentant 40 % du coût hors taxe. Le calcul pour le centre médico-social et pour les surfaces proratisées est le suivant :

Part des surfaces prises en compte/total : $107,74 \text{ m}^2 / 1\,888,49 \text{ m}^2 = 5,70 \%$
Coût des surfaces prises en compte : $4\,114\,950,26 \text{ €} \times 5,70 \% = 234\,552,16 \text{ €}$
Calcul de la subvention : $234\,552,16 \text{ €} \times 40 \% = 93\,820,86 \text{ €}$ arrondis à **93 821 €**

Le plan de financement est le suivant : Etat 745 094 € (15 %), Conseil Général du Bas-Rhin – 628 821 € (13 %) (Développement local 535 000 € + Pôle aide à la personne 93 821 €), Région Alsace 141 929 € (3 %), Commune de Truchtersheim 772 993 € (16 %), Communauté de Communes du Kochersberg 1 863 914 € (38 %), Fonds de compensation de la TVA 760 701 € (15 %).

Il vous est proposé d'accorder une subvention de **93 821 €** à la communauté de communes du Kochersberg, représentant 40 % d'une dépense subventionnable de 234 552 € HT, pour l'aménagement du centre médico-social départemental intégré dans la maison des services à Truchtersheim.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15197	204-20414-50	200 000,00 €	197 200,00 €	93 821,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Communauté de Communes du Kochersberg une subvention de 93 821 € pour le financement du centre médico-social départemental intégré dans la maison des services à Truchtersheim, conformément au tableau annexé.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL